

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 141.22 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

- En exercice : 89
- Présents : 62
- Votants : 74 (12 procurations)
- Suffrages exprimés : 73 (72 pour, 1 contre et 1 abstention)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le douze septembre deux mille vingt-deux, à dix-sept heures trente, le conseil de communauté dûment convoqué le six septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Alcazar (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Larnage-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Pierre SEINTURIER
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN représentée par Mme Martine GARCIN à qui elle a donné procuration
 - M. Maurice BRUN représenté par Mme Anne TRUPHEME à qui il a donné procuration
 - Mme Anne TRUPHEME
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE

- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP représenté par Mme Geneviève DEMONTIS à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Fabiola NUNEZ
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Luc DELAUP à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Cécilia LOUVION représentée par M. Bernard CODOUL à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par Mme Christine REYNIER à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES représenté par Mme Nicole PELOUX à qui il a donné procuration
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Stéphanie SEBANI
 - M. Jean-Louis CLEMENT
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
 - M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune de Serres : M. Cédric MASCARIN
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ

- Pour la commune de Sisteron : M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sisteron : M. Franck PERARD
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO

ORDRE DU JOUR : Budget annexe des ordures ménagères : décision modificative n°1

Afin de prendre en compte :

- diverses annulations et rémissions de redevances spéciales,
- des amortissements de biens effectués à tort et l'encaissement de subventions amortissables,
- la régularisation des intérêts courus non échus,
- la mise à jour de l'actif,
- l'intégration à l'actif des études suivies de travaux,

il est nécessaire d'adopter la décision modificative suivante sur le budget annexe des déchets ménagers 2022 de la CCSB :

Section de fonctionnement :

En dépenses :

- Chapitre 011 / compte 627 (services bancaires et assimilés) : augmentation de crédits de 802 €
- Chapitre 012 / compte 6475 (médecine du travail, pharmacie) : augmentation de crédits de 6 000 €
- Chapitre 66 / compte 66112 (intérêts – rattachement des ICNE) : augmentation de crédits de 3 346 €
- Chapitre 67 / compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) : augmentation de crédits de 4 000 €
- Chapitre 022 (dépenses imprévues) : augmentation de crédits de 6 390 €
- Chapitre 042 / compte 6811 (dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles) : augmentation de crédits de 41 392 €
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : diminution de crédits de 17 469 €

En recettes :

- Chapitre 74 / compte 74758 (participation autres regroupements) : augmentation de crédits de 13 846 €
- Chapitre 042 / compte 777 (quote-part des subventions transférées) : augmentation de crédits de 20 544 €
- Chapitre 042 / compte 7811 (quote-part des subventions transférées) : ouverture de crédits de 3 379 €

Le total de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes est ainsi porté à 7 228 672 €.

Section d'investissement :

En dépenses :

- Chapitre 040 / compte 13931 (subvention d'équipement – DETR) : augmentation de crédits de 20 544 €
- Chapitre 040 / compte 28188 (autres immobilisations corporelles) : ouverture de crédits de 3 379 €.

En recettes :

- Chapitre 040 / compte 28031 (frais d'études) : ouverture de crédits de 3 450 €

- Chapitre 040 / compte 28033 (frais d'insertion) : augmentation de crédits de 86 €
- Chapitre 040 / compte 28135 (installations générales, agencements) : augmentation de crédits de 3 406 €
- Chapitre 040 / compte 28138 (autres terrains) : augmentation de crédits de 1 841 €
- Chapitre 040 / compte 28158 (autres installations, matériels et outillages techniques) : augmentation de crédits de 29 746 €
- Chapitre 040 / compte 28183 (matériels de bureau et matériel informatique) : augmentation de crédits de 267 €
- Chapitre 040 / compte 28184 (mobilier) : augmentation de crédits de 208 €
- Chapitre 040 / compte 28188 (autres immobilisations corporelles) : augmentation de crédits de 2 388 €
- Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : diminution de crédits de 17 469 €.

Le total de la section d'investissement en dépenses et en recettes est ainsi porté à 4 770 414 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la décision modificative sur le budget annexe des déchets ménagers 2022.

Fait et délibéré le jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : **16 SEP. 2022**